

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Ajournement de la séance générale du 09 Septembre 2013 tenu le 23 Septembre 2013

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À l'ajournement de la séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce vingt-troisième jour du mois de septembre deux mille treize, à laquelle séance sont présents :

Présent(s) : Madame Mélissa Girard, Conseillère
Monsieur Donat Tremblay, Conseiller
Monsieur Rodrigue Gagnon, Conseiller
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère

Retard(s) : Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Le conseiller Joseph-Louis Girard est arrivé à 16h17 il fait partie prenante seulement des résolutions numéros 2013-09-2286 à 2013-09-2290.

Absente(s) : Monsieur Dave Boivin, Conseiller

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Jean-Claude Simard, il a été adopté ce qui suit :

1 - PRIÈRE

Jean-Claude Simard, Maire, fait la prière d'usage.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Contrat pour l'aménagement de l'halte routière;
5. Mandat à la Firme Groupe espace Vie;
6. Dérogation mineur de Louis-Marie Lavoie;
7. Demande du Club de pétanque;
8. Demande de VTT;
9. Achat d'un fil souterrain de 350 pieds + installation;
10. La municipalité de Saint-Hilarion demande d'appuyer le règlement no. 389 relatifs à la circulation des camions et des véhicules-outils;
11. Mandater Martin Guérin, inspecteur municipal pour le dépotoir clandestin;
12. Demande de M. Daniel Lavoie et de Mme Sylvie Hébert pour se connecter sur le réseau d'aqueduc et d'égout;

13. Achat de cartouche d'encre noir et couleur pour l'imprimante de M. Jean-Claude Simard;
14. Délégation pour aller au domaine Forget;
15. Mandater Roche pour la reddition finale de la taxes d'accise;
16. Mise à pied pour manque de travail pour les employés Serge Dufour et Martin Lajoie au moment opportun;
17. Bottes de sécurité;
18. Varia;
 - A)
 - B)
 - C)
19. Période de questions allouée aux contribuables;
20. Levé de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2013-09-2277

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 – CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'HALTE ROUTIÈRE

RÉSOLUTION 2013-09-2278

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts est allée en appel d'offres par invitation écrite pour l'aménagement de l'halte routière Judith Turcotte.

CONSIDÉRANT QUE sur les quatre appels d'offre envoyée aux entrepreneurs sélectionnés, seulement deux soumissions nous ont été retournées. Ces deux soumissions ont été ouverte vendredi le 20 septembre 2013 à 10h00 A.M.;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues dans le cadre des appels d'offre pour l'aménagement de l'halte routière sont :

D. G. Excavation	45 300.15\$ taxes incluses
Groupe Création Nature	47 240.77\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE Marie-France Turgeon, architecte paysagiste du Groupe Espace Vie, a pris connaissance des deux soumissions et nous recommande de faire exécuter les travaux par l'entrepreneur D. G. Excavation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil municipal accepte la plus basse soumission conforme reçue de D. G. Excavation au montant de 45 300.15 \$ taxes incluses;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties;

QUE Mme Marcelle Pedneault, directrice générale et M. Jean-Claude Simard, maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts tout document utile à cette fin.

5 – MANDAT À LA FIRME GROUPE ESPACE VIE

RÉSOLUTION 2013-09-2279

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a reçu une lettre d'offre de service du Groupe Espace Vie

CONSIDÉRANT QUE l'objet de l'offre de service fait par le Groupe Espace Vie est de faire suite à la réalisation prochaine du projet de construction de la halte routière Judith Turcotte;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'octroyer un contrat au Groupe Espace Vie pour un total de trois visites, dont une qui a déjà été effectuée pour la visite du site aux soumissionnaires. Le coût de ces visites sera de 400,00 \$ plus taxes, pour un total de 1 200,00 \$ plus taxes. De plus, ce travail fait par le Groupe Espace Vie inclut leur assurance professionnelle.

6 – DÉROGATION MINEUR DE LOUIS-MARIE LAVOIE

RÉSOLUTION 2013-09-2280

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été faite des requérants M. Louis-Marie Lavoie et M. Jean-Pierre Lavoie du 76 et 78, rang Saint-Antoine, Notre-Dame-des-Monts, G0T 1L0 où les travaux seraient fait à l'adresse du 78, rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT QUE pour un lot en zone agricole non desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout, la façade doit être de 60 mètres pour être conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la façade du terrain actuel est de 43,89 mètres et que la largeur manquante est de 16,11 mètres ou 54 pi, 7 po;

CONSIDÉRANT QUE la grandeur du terrain restant demeure conforme, puisqu'il est de 4,000 mètres et plus;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis-Marie Lavoie a été informé par M. Martin Guérin, inspecteur municipal, qu'il devra enlever ou débâter la maison de M. Jean-Pierre Lavoie situé au 78, rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis-Marie Lavoie s'engage à relocaliser son frère Jean-Pierre Lavoie au 76, rang Saint-Antoine dans sa maison mobile lui appartenant actuellement;

CONSIDÉRANT QUE le 16,11 mètres manquant sur la largeur de la façade ne causerait aucun préjudice aux voisins immédiats si le droit de construire une nouvelle résidence lui serait accordé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE suite à la recommandation du C.C.U. la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts accepte la demande de Louis-Marie Lavoie de réputer conforme l'implantation d'un bâtiment principale au 78, rang Saint-Antoine avec une façade de 43.89 mètres et la largeur manquante est de 16.11 mètres, alors qu'il est prescrit au règlement de lotissement # 228-36 article 4.4 que la façade est de 60 mètres pour être conforme pour la construction d'une résidence non desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout.

7 – DEMANDE DU CLUB DE PÉTANQUE

RÉSOLUTION 2013-09-2281

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le 17 août 2013 une lettre écrite par les membres du club de pétanque;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de solliciter la participation de la Municipalité en offrant un vinier pour leur souper annuel qui se tiendra le 07 septembre 2013 à la salle de l'âge d'or;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité accepte de rembourser l'achat du vinier s'il y a moins de 100 personnes et d'en acheter un deuxième s'il y a plus de cent personnes.

8 – DEMANDE DE VTT

RÉSOLUTION 2013-09-2282

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre du club VTT du Grand Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts la permission de faire un sentier dans le fossé proche de la clôture et non sur le bord de la chaussée. Le sentier commencerait à partir du rang Saint-Antoine jusqu'au rang Chicago pour aller prendre leur sentier sur la terre de M. Antonio Girard;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à la création de ce sentier seront entièrement défrayés par le club VTT du Grand Charlevoix;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la demande fait par le club VTT du Grand Charlevoix pour la création du sentier débutant dans le rang Saint-Antoine pour se rendre au rang Chicago permettant de prendre leur sentier sur la terre de M. Antonio Girard, et ce, sans brisé l'accotement et en ayant l'obligation de contourner le ruisseau.

9 – ACHAT D'UN FIL SOUTERRAIN DE 350 PIEDS + INSTALLATION

RÉSOLUTION 2013-09-2283

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire faire l'achat et l'installation d'un fil souterrain de 350 pieds pour la source St-Gelais;

QUE l'installation sera faite par la compagnie Asselin Électrique et que la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts se chargera d'enfouir le fil;

QU'étant donné qu'une partie du fil sera enfouie sur la propriété de Mme Sissi Duchêsne et de Mr Jean-François Lajoie, les travaux d'enfouissements devront être conditionnels à l'autorisation des propriétaires au moyen d'une annexe ajouté à l'entente déjà en vigueur concernant le chemin du centre d'interprétation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'acheter à la compagnie Asselin Électrique des câbles, un panneau de distribution, un disjoncteur, deux connecteurs, le matériel électrique PVC pour l'installation, un lot disjoncteur avec quatre prises et son boîtier, un ruban « Danger câble enfouie » et la main d'œuvre pour un montant de 2 727,10 \$ taxes incluses pour permettre l'installation d'un fil souterrain de 350 pieds à la source Saint-Gelais.

10 – LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION DEMANDE D'APPUYER LE RÈGLEMENT NO. 389 RELATIFS À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

RÉSOLUTION 2013-09-2284

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts a pris connaissance du règlement 389 de la Municipalité de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts ne désire pas s'objecter à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts appuie le règlement 389 de la Municipalité de Saint-Hilarion.

11 – MANDATER MARTIN GUÉRIN, INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LE DÉPOTOIR CLANDESTIN

RÉSOLUTION 2013-09-2285

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts a reçue une plainte concernant un dépotoir clandestin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-monts a envoyé l'inspecteur municipal, Mr Martin Guérin, faire la visite des lieux et qu'après inspection Mr Guérin a constaté que la plainte s'avérait fondée;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE mandater l'inspecteur municipale Mr Martin Guérin pour faire les démarches nécessaires afin de corriger la situation de ce dépotoir clandestin.

12 – DEMANDE DE M. DANIEL LAVOIE ET DE MME SYLVIE HÉBERT POUR SE CONNECTER SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

RÉSOLUTION 2013-09-2286

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts a reçue une demande de la part Mr Daniel Lavoie et de Mme Sylvie Hébert;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de rejoindre le réseau d'eau et d'égout pour leur maison qui sera situé à l'adresse donné par l'inspecteur;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter le raccord au réseau d'eau et d'égout conditionnel à ce que Mr Daniel Lavoie et Mme Sylvie Hébert obtiennent un permis de construction de la part de la Municipalité de Notre-Dame-des-monts et conditionnel à ce que cette dernière obtienne, elle aussi, un permis, cette fois-ci, d'intervention de la part du Ministère des Transport du Québec en lien avec la traverse de rue.

13 – ACHAT DE CARTOUCHE D'ENCRE NOIR ET COULEUR POUR L'IMPRIMANTE DE M. JEAN-CLAUDE SIMARD

RÉSOLUTION 2013-09-2287

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'acheter des cartouches d'encre noire et de couleur pour l'imprimante de Mr Jean-Claude Simard.

14 – DÉLÉGATION POUR ALLER AU DOMAINE FORGET

RÉSOLUTION 2013-09-2288

CONSIDÉRANT QUE le Maire M. Jean-Claude Simard ne pourra pas être présent à la rencontre « Relance et consolidation de la motoneige : Un + pour Charlevoix » qui aura lieu mercredi le 25 septembre 2013 à 13h30 au Domaine Forget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE déléguer le Conseiller M. Joseph-Louis Girard à remplacer et représenter le Maire M. Jean-Claude Simard et par le fait même la Municipalité de Notre-Dame-des-monts à la rencontre qui aura lieu le 25 septembre 2013 à 13h30 au Domaine Forget.

15 – MANDATER ROCHE POUR LA REDDITION FINALE DE LA TAXES D'ACCISE

RÉSOLUTION 2013-09-2289

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE mandater la firme Roche Ltée à finaliser la reddition de compte du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ)

16 – MISE À PIED POUR MANQUE DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS AU MOMENT OPPORTUN

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

17 – BOTTES DE SÉCURITÉ

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

18 – VARIA

19 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

20 – LEVÉ DE L'AJOURNEMENT

RÉSOLUTION 2013-09-2290

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE l'ajournement soit levé. Il est 16 heures 30.

Jean-Claude Simard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale